

AGENDA

DI BFC-CVL :

- 30 juin CTSD
- 3 juillet CTM
- courant septembre
CAPL recours
en notation

National:

- 28 juin CAPC-LA
inspecteur-recours
entretien professionnel
- 5 juillet : CAPC-LA
contrôleur – recours
entretien professionnel
- 6 juillet CAPC TA IR3

SOMMAIRE

PAGE 2 : La Belgique, l'Insee, la Douane

PAGE 3 : Les nouvelles aventures d'Aladin

PAGE 4 : Une petite brève pour s'marrer

PAGE 5 : L'action sociale des fonctionnaires
encore plus en danger.

La Belgique, l'Insee, la Douane

Lors de l'Assemblée Générale de notre section en mars dernier, Christophe Bedeaux, membre de la Commission Santé de Solidaires Finances, nous a fait un point sur les questions de conditions de travail. Prenant l'exemple de l'Insee à Besançon, où il siège en tant que membre du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail du Doubs, il a mis en lumière le travail du comité et les différentes mesures qui ont pu être mises en place. Il est revenu en particulier sur la nécessité d'associer étroitement les collègues de travail et les représentants syndicaux, seul moyen pour pouvoir être efficace et tenter de faire barrage aux innombrables réorganisations qui frappent actuellement les services de tout le Ministère des Finances.

Malheureusement, l'histoire de l'INSEE est emblématique de la manière de procéder de notre ministère, et à l'intérieur de ce ministère, de nos directions :

Auparavant, il y avait des bureaux de l'Insee dans chaque chef-lieu ; puis après une première restructuration, il n'y en a plus eu que dans chaque département. Parallèlement, ils ont acheté la paix sociale en offrant aux employés des conditions de travail améliorées.

Lorsque la restructuration de grande ampleur est arrivée, plus personne ne savait se défendre et encore moins se battre : on leur a annoncé qu'une seule des 2 Directions Régionales de la Bourgogne et de la Franche Comté allait survivre. Tous les services et tous les agents ont été mis en concurrence, même les directeurs. Par exemple, le directeur régional de Franche Comté est devenu le directeur régional de Bourgogne-Franche Comté, mais il n'avait pas de mission et pas de secrétariat en Franche Comté. Le directeur régional de Bourgogne est devenu chef de la fusion. La Franche Comté a perdu tous ses cadres : après un entretien individuel, il leur a été expliqué qu'il n'y avait pas de travail pour eux, et qu'il valait mieux partir pendant qu'il était temps. Résultat : 4 sur 6 sont partis.

Or le règlement de l'Insee stipule que seuls les cadres peuvent mener des enquêtes : pas de cadres, pas d'enquêtes et plus d'Insee. Le peu de cadres qui restent n'a plus de travail. Pour les occuper, le service compta-RH d'Alsace a été fermé et les missions transférées à Dijon. Toutefois, entre temps les missions autrefois effectuées par les cat B ont été confiées aux cat A, et celles effectuées par les cat C ont été confiées aux cat B. Les collègues cat C ont disparu. Sur les 50 enquêteurs restant en Bourgogne-Franche Comté, 20 ont eu du travail. Les autres ont été remerciés.

Le directeur régional de Bourgogne-Franche Comté a admis officiellement que l'Insee n'avait plus aucune raison d'être puisqu'entièrement vidée de ses cadres et que les missions pouvaient être confiées à des prestataires. La profonde réforme de la Fonction publique qui a touché la Belgique quelques années avant, aurait dû nous faire réfléchir...

Pour finir, Christophe nous a présenté certains articles du Code du Travail sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour exiger des améliorations réelles des conditions de travail dans nos différents bureaux et services. Deux articles sont absolument essentiels : Chapitre Ier : obligations de l'employeur : l'art. L4121-1 et l'art. L4121-2

Le premier article oblige l'employeur à prendre « les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs » (prévention des risques et pénibilité, information et formation, organisation et moyens adaptés).

Le second article reprend les 9 actions que l'employeur doit mettre en œuvre pour prévenir les risques (les éviter, les évaluer, les combattre, adapter le travail à l'homme, évolution de la technique, remplacer ce qui est dangereux...).

Les Nouvelles Aventures d'Aladin

Aladin est le nom de l'intranet de l'administration des douanes. L'accueil de ce site regroupe les accès vers les différentes applications et fonctionnalités douanières matérialisées par un bouton ou un lien.

Mais nul besoin d'invoquer le génie de la lampe merveilleuse qui va exaucer vos souhaits, comme dans le conte des Mille et une Nuits, pour que des changements s'opèrent à votre insu.

Les agents ont fait le constat que par exemple, de nouveaux « boutons » apparaissent pendant la nuit, sans que personne n'en soit informé, et les découvrent en se connectant à l'intranet. Ils devront alors comprendre ce qui se cache derrière ce nouveau bouton.

Quelquefois, l'application est entièrement repensée et ce nouvel univers doit être exploré pour pouvoir s'en servir sans fausse note.

Situation encore plus cocasse ou embarrassante (au choix suivant l'humeur du jour !) : l'agent reçoit un usager et devant lui cherche vainement les formulaires d'inscription aux télé-services dans l'application. Ils ne sont pas classés là où ils se trouvaient habituellement. Au bout d'un moment, il comprend que le site a été refondu et qu'il existe maintenant un formulaire unique d'inscription, ce qui en soi n'est pas une mauvaise idée.

Mais pourquoi ne sommes nous (les agents de terrain) jamais avertis de ces changements un peu à l'avance ou en temps réel (par une note ou un message e-mail)?

A l'ère du tout numérique, informer les agents des services concernés qui apprécieront sans doute cette marque de considération pour leur travail, ne semble pas une tâche insurmontable .

Dernière minute : une note du bureau F/3 en date du 1^{er} juin nous est transmise « en avant-première » le lendemain par mail par la division, pour nous informer de l'amélioration du site en question, de la mise en place du formulaire unique ainsi que de la fonctionnalité du ghostage unique qui sera mis en place ultérieurement. Cela part d'une bonne intention..... sauf que le nouveau site est en fonction depuis environ trois semaines/un mois et les agents ont eu le temps de s'en apercevoir.



Une petite brève pour s'marrer

Ou voiture qui roule..... n'amasse pas mousse

Connaissez-vous l'adresse de la nouvelle déchetterie de Dijon ? Avenue de Dallas, au n°4, là où on trouve aussi la Douane, accessoirement.

Pendant pas loin de 4 mois, des voitures saisies (mais pas que) ont échoué là, comme des épaves qu'elles étaient. Démantibulées, sur les jantes, pneus explosés. Bon, des épaves quoi.

Que pouvait-on en faire ? Et pourquoi pas demander aux agents Surv de la brigade de les enlever eux-mêmes ?

En voilà une idée qu'elle est bonne !

Bien sûr, puisque le problème, c'est que notre parking Douane est un lieu privé, et la fourrière municipale n'est pas habilitée à dégager ces véhicules en entrant sur un parking privé.

Donc qu'à cela ne tienne, les Douaniers, avec leurs gros bras costauds, n'auront qu'à déplacer ces épaves sur le domaine public, devant le bâtiment. Comme ça, les services de la fourrière pourront opérer tranquillement. Ben voyons, et le risque de blessures, de lumbago et autres joyeusetés de ce genre que les agents pourraient se faire, quelqu'un y aurait-il songé ?

Toujours est-il qu'un matin, pffuitt... ! Parties les épaves !

Il restait une voiture, non saisie mais non réclamée par son propriétaire (et vu l'état de délabrement dans lequel elle était, on comprend que le propriétaire ne fut pas pressé de la récupérer, cf. photo) .

Mais ce jour-là, le SGAP (service de police nationale qui s'occupe de l'entretien de nos véhicules) a sorti l'épave en question à l'extérieur de la cour, le dernier amas de tôle s'est ainsi retrouvé sur le trottoir, devant la brigade (cf. photo).

Et ce qui est drôle, c'est qu'en fait, bien qu'étant apparemment sur le trottoir – donc sur le domaine

public pouvait-on penser – ce véhicule était toujours sur la partie privée de la Douane, puisqu'il avait été délicatement déposé... sur la place « réservée à la Douane ».

Et tout ça pour que notre direction n'ait pas à payer un enlèvement avec ses petits sous ?

Qu'elle finira par payer quand même au final. Pathétique.



L'action sociale des fonctionnaires encore plus en danger.

Le 16 mai 2017, un mail laconique de l'adjoint du Secrétaire Général aux Affaires Régionales (SGAR) informait l'ensemble des membres de la SRIAS du limogeage de la co-présidente de cette instance paritaire en charge de la mise en place de l'action sociale des fonctionnaires de la Fonction Publique d'État. Renseignements pris, la présidente avait été convoquée la veille par la préfète qui lui a signifié son renvoi.

À peine quelques jours après l'élection du nouveau président de la République, qui ne cache pas son aversion profonde pour les fonctionnaires, la préfète de Bourgogne Franche-Comté n'a pas hésité à s'autoriser le limogeage d'une syndicaliste militante aux motifs que pendant son mandat (elle est élue par les Représentants Syndicaux titulaires en SRIAS), son militantisme avait entravé la réalisation des actions de la SRIAS (ce qui est totalement faux, au contraire : son militantisme et sa pugnacité dans les matières sociales ont fait que bien des actions ont pu être réalisées malgré la volonté d'abandon de la mission par les autorités en charge de la préfecture). Dans les faits, on lui reproche de militer pour plus de social et plus d'égalité, tous ces combats qui obligent le SGAR à nous fournir les moyens de fonctionner (ce qui est inscrit dans les textes) alors qu'il est tellement plus simple et moins coûteux d'en faire toujours moins !

Deux autres arguments tout aussi graves et insupportables lui ont été opposés – mais qui sont pour l'un d'entre eux justiciables.

Le résultat de ce lynchage est qu'une voie a été retirée aux OS (les co-présidents ont le droit de vote pendant les débats des commissions plénières) de l'ex-SRIAS de Bourgogne et que la présidence pleine et entière a été confiée au président de l'ex Franche-Comté – très proche de l'équipe administrative qui vient elle aussi de l'ex préfecture de Franche Comté (cf Fusion territoriale en 2016).

Devant cet acte de répression syndicale, l'ensemble des OS (moins la FSU, mais pour d'autres raisons...) de l'ex Bourgogne a décidé de réagir pour continuer à défendre l'Action Sociale des agents de la Fonction Publique d'Etat et évidemment, de la Présidente de la SRIAS injustement condamnée pour des faits de militantisme syndical et social.

À noter qu'une adresse à SOLDAIRES Union Syndicale, portée par les 3 représentants de l'ex Bourgogne, nous a permis de fédérer autour de nous de très nombreux soutiens parmi les représentants en SRIAS de SOLIDAIRES – mais pas que : la CGT et d'autres titulaires nous ont contactés pour nous soutenir et faire des liminaires partout en France dans ce sens.

Comité Technique Local (CTL)

Titulaires :

Frédéric MICHAU (*Centre*) et **Agnès MARCEAUX** (*Bourgogne*)

Suppléants :

Renaud GOYATTON (*Franche-Comté*) et **Jacques CHEMINET** (*Bourgogne*)

CAPL n°2 Contrôleur 1ère classe

Titulaires :

Frédéric MICHAU (*Bureau de Blois*) et **Judith MOINDROT** (*Dijon RR*)

Suppléantes :

Catherine ROYER (*Bureau d'Orléans*) et **Karine ANSELMO** (*Morteau BSE*)

CAPL n°3 Agent de constatation principal 1ère classe

Titulaire :

Sylvie FAUCHET (*Dijon Viticulture*)

Suppléant :

Jean-Paul DE CUBBER (*Dijon Bureau*)

Commission Territoriale de la Masse

Titulaire : **Renaud GOYATTON** (*Bureau de Morteau*)

Suppléante : **Éliane LECONTE** (*Bureau de Bourges*)

Représentante au CDAS 21

Titulaire : **Philippe SABRET** (*Dijon DR*)

Suppléante : **Magali BEUNET** (*Dijon DR*)

Représentante à la SRIAS de Bourgogne

Titulaire : **Judith MOINDROT** (*Dijon RR*)

Représentant au CHSCT de Bourgogne

Suppléante **Agnès MARCEAUX** (*Dijon viti*)

Co-Secrétaires de la section Solidaires Douanes de Bourgogne

Mme Agnès MARCEAUX : agnes.marceaux@douane.finances.gouv.fr

Mme Judith MOINDROT : judith.moindrot@douane.finances.gouv.fr

Secrétaire-adjointe de la section

Mme Sylvie FAUCHET : sylvie.fauchet@douane.finances.gouv.fr

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) déclare adhérer au syndicat SOLIDAIRES DOUANES

Nom :

Prénom :

Résidence :

Service :

Grade :

Indice :

Fonction :

Adresse :

Tél (travail) :

Tél (dom) :

Adresse mail :

@

A

le

Signature